

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue le 8 mai 2007 à Joliette, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.**

---

**Étaient présents:**

Beaulieu, Céline  
Blais, Maurice  
Ducharme, Marcel  
Foisy, Jean-François  
Lachapelle, Thérèse

Legault, Carol  
Martineau, Mario  
Ouellet, Yvan  
Parkinson, Merle  
Sabourin, Nicole

**Étaient absents:**

Gagné, Doris  
Langevin, Nicole

Thiffault, Daniel

**Personnes ressources:**

Boisvert, Michel  
Bernard Dupont  
Marcoux, Laurent

Piché, Claude  
Thompson-Trudeau, Joyce

**Secrétaire-rédactrice:**

Didoné-Arseneau, Sylvie

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Tous les avis de convocation requis ayant dûment été envoyés et considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION** dûment faite par madame Nicole Sabourin et appuyée par madame Merle Parkinson, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance régulière du 2006-03-21 et de la séance spéciale du 2007-04-17
4. Information du président-directeur général
  - 4.1 information générale
  - 4.2 suivis de la parole à l'assemblée de la dernière rencontre
5. Suivis des comités et commissions du conseil d'administration
  - 5.1 Comité de vérification
    - 5.1.1 adoption des rapports des 13 mars et 2 mai 2007
    - 5.1.2 adoption du budget de l'Agence
6. Parole à l'assemblée
7. Élections des officiers du conseil d'administration
8. Nomination des membres du comité de vérification
9. Nomination des membres du comité-conseil de l'éthique et de déontologie
10. Adoption du plan d'organisation de l'Agence
11. Nomination au poste de directeur général adjoint
12. Nomination au poste de directeur des services sociaux
13. Adoption des modifications au règlement de régie interne du Département régional de médecine générale
14. Adoption du rapport d'étape au 2007-03-31 du plan d'action de l'Agence à l'égard de l'intégration des personnes handicapées
15. Processus de préparation de l'offre de service
16. Budgétisation du réseau 2007-2008
17. Plan régional - Circuit du médicament
18. Divers
19. Documents déposés
20. Levée de la séance et date de la prochaine rencontre

## RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-03

### 3. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL

#### De la séance régulière du 2007-03-21

**SUR PROPOSITION** dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Merle Parkinson, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance régulière du 21 mars 2007 tel que rédigé.

## RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-04

#### Suivis du procès-verbal

Tous les suivis ont été faits.

#### De la séance spéciale du 2007-04-17

**SUR PROPOSITION** dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance spéciale du 17 avril 2007 tel que rédigé.

## RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-05

#### Suivis du procès-verbal

Dr Jean-Claude Berlinguet entrera en fonction le 4 juin 2007.

### 4. INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

#### 4.1 Information générale

Dans le cadre du projet de médecine académique au CSSS du Nord de Lanaudière, le président-directeur général de l'Agence informe les membres que le campus clinique serait réalisé avec la faculté de médecine de l'Université de Laval, mais en poursuivant les liens harmonieux déjà tissés avec le RUIS de Montréal.

#### 4.2 Suivis de la parole à l'assemblée

Monsieur Jean-François Foisy a précisé que le dossier des quarts de travail des techniciens ambulanciers était traité provincialement et que l'Agence transmettrait des informations lorsqu'elle en recevrait.

L'Agence étudie la requête de l'organisme Entraide pour la déficience intellectuelle du Joliette métropolitain et fera un suivi avec eux prochainement.

### 5. SUIVIS DES COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 5.1 Comité de vérification

##### 5.1.1 adoption des rapports des 13 mars et 2 mai 2007

**CONSIDÉRANT** l'étude par les membres du comité de vérification de tous les sujets présentés aux rencontres des 13 mars 2007 et 2 mai 2007;

**CONSIDÉRANT** que les membres du comité de vérification ont pris connaissance des comptes rendus déposés et qu'ils sont en accord avec les propos rapportés;

**CONSIDÉRANT** que les membres du comité de vérification recommandent l'approbation des sujets présentés;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**D'ADOPTER** les comptes rendus déposés des rencontres du comité de vérification du 13 mars 2007 et du 2 mai 2007.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-06**

##### **5.1.2 adoption du budget de l'Agence**

**CONSIDÉRANT** l'analyse par les membres du comité de vérification du budget de fonctionnement de l'Agence pour l'exercice 2007-2008;

**CONSIDÉRANT** que le budget examiné présente des revenus escomptés de 7 782 434 \$ et une prévision de dépenses équivalente, pour un budget en équilibre;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de vérification à l'effet d'adopter le budget de fonctionnement de l'Agence qui lui a été présenté le 2 mai 2007;

**CONSIDÉRANT** que le rapport AS-446 (budget détaillé) à transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux consiste en une transcription des données du présent budget selon un format prescrit par le MSSS;

**CONSIDÉRANT** que le budget initial de l'Agence pour 2007-2008 n'est pas encore confirmé par le MSSS et que ce budget entraînera vraisemblablement des ajustements au budget présenté le 8 mai 2007;

**CONSIDÉRANT** que le comité de vérification est d'avis que dans la mesure où les ajustements à apporter au budget de fonctionnement qui leur a été présenté, suite à la réception du budget initial de l'Agence 2007-2008, ne soient pas des changements significatifs, le rapport AS-446 – budget détaillé pourrait être transmis au MSSS dans les délais prescrits et le document officiel déposé à la prochaine séance du conseil d'administration.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Nicole Sabourin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**D'ADOPTER** le budget de fonctionnement, en équilibre, de l'Agence pour l'exercice financier 2007-2008;

**D'AUTORISER** le président-directeur général à transmettre au MSSS le rapport AS-446 – budget détaillé, pour l'exercice financier 2007-2008, sous réserve qu'il ne présente pas des changements significatifs par rapport au budget de fonctionnement présenté le 8 mai 2007, et ce, dans les délais prescrits par le MSSS.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-07**

## **6. PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

Le conseil a de nouveau accueilli des représentants de l'organisme Entraide pour la déficience intellectuelle du Joliette métropolitain qui poursuivent leurs démarches afin de sensibiliser l'Agence à leurs besoins et demandent une hausse de financement, sans quoi ils devront réduire le nombre de clients desservis et les activités offertes.

Le président-directeur général de l'Agence précise que les budgets de développement pour l'année en cours ne sont pas encore connus et que l'Agence analysera leur demande. Quand elle aura confirmation de ces budgets.

## 7. ÉLECTIONS DES OFFICIERS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**CONSIDÉRANT** le règlement de régie interne du conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** l'article 402 de la Loi qui prévoit l'élection d'un président et d'un vice-président;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Nicole Sabourin et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**DE NOMMER** monsieur Maurice Blais à titre de président du conseil d'administration;

**DE NOMMER** madame Céline Beaulieu à titre de vice-présidente du conseil d'administration.

### RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-08

## 8. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

**CONSIDÉRANT** la mise sur pied d'un comité de vérification composé de quatre membres du conseil d'administration nommés par ce dernier à l'exclusion des membres professionnels de la santé et des services sociaux;

**CONSIDÉRANT** que le mandat de tous les membres du comité de vérification est échu depuis le 28 mars 2007;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par madame Nicole Sabourin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**DE NOMMER** les personnes suivantes à titre de membres du comité de vérification pour un mandat d'une année:

- monsieur Yvan Ouellet
- monsieur Carol Legault
- madame Thérèse Lachapelle
- madame Merle Parkinson

### RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-09

## 9. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSEIL DE L'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

**CONSIDÉRANT** le code d'éthique et de déontologie concernant les membres du conseil d'administration, le président-directeur général et le directeur de santé publique de l'Agence actuellement en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que le code d'éthique et de déontologie prévoit la création d'un comité conseil sur l'éthique et la déontologie formé de trois personnes et d'un substitut;

**CONSIDÉRANT** que le vice-président du conseil d'administration est nommé d'office sur le comité conseil sur l'éthique et la déontologie;

**CONSIDÉRANT** que le mandat de tous les membres du comité sur l'éthique et la déontologie est échu depuis le 28 mars 2007;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**DE NOMMER** les personnes suivantes à titre de membres du comité-conseil sur l'éthique et la déontologie pour un mandat d'une année:

- monsieur Yvan Ouellet
- madame Nicole Langevin

**ET DE NOMMER** madame Nicole Sabourin à titre de membre substitut.

**RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-10**

**10. ADOPTION DU PLAN D'ORGANISATION DE L'AGENCE**

**CONSIDÉRANT** les amendements législatifs résultant de la réforme du système de santé et de services sociaux;

**CONSIDÉRANT** que ces modifications légales nécessitent des ajustements au plan d'organisation de l'Agence;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Nicole Sabourin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**D'ADOPTER** le plan d'organisation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière tel que présenté.

**RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-11**

**11. NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du nouveau plan d'organisation le 8 mai 2007;

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre de ce nouveau plan d'organisation implique l'abolition et la création de postes;

**CONSIDÉRANT** l'accroissement des mandats et des responsabilités de l'Agence dans la définition d'objectifs de résultats et de reddition de comptes;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier sa structure organisationnelle pour faciliter la réalisation de ses nouveaux mandats;

**CONSIDÉRANT** la récente création du poste de directeur régional des affaires médicales et universitaires et la nomination à ce poste du Dr Jean-Claude Berlinguet ainsi que le départ prochain du Dr Marcel Fauconnier à titre de directeur régional des affaires médicales et universitaires;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**DE PROCÉDER** selon le nouveau plan d'organisation, aux modifications suivantes, et ce, sous réserve des avis prévus aux personnes et associations concernées ainsi que les autorisations nécessaires du ministère de la Santé et des Services sociaux, s'il y a lieu;

**D'ABOLIR** le poste d'adjoint au président-directeur général et de procéder à la création d'un poste de directeur général adjoint, hors cadre classe 22;

**DE PROCÉDER** à la nomination de monsieur Claude Piché à titre de directeur général adjoint.

**RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-12**

**12. NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE DES SERVICES SOCIAUX**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du nouveau plan d'organisation le 8 mai 2007;

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre de ce nouveau plan d'organisation implique l'abolition et la création de postes;

**CONSIDÉRANT** l'accroissement des mandats et des responsabilités de l'Agence dans la définition d'objectifs de résultats et de reddition de comptes;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier sa structure organisationnelle pour faciliter la réalisation de ses nouveaux mandats;

**CONSIDÉRANT** la récente création du poste de directeur régional des affaires médicales et universitaires et la nomination à ce poste du Dr Jean-Claude Berlinguet ainsi que le départ prochain du Dr Marcel Fauconnier à titre de directeur régional des affaires médicales et universitaires;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**DE PROCÉDER** selon le nouveau plan d'organisation, aux modifications suivantes, et ce, sous réserve des avis prévus aux personnes et associations concernées ainsi que les autorisations nécessaires du ministère de la Santé et des Services sociaux, s'il y a lieu ;

**D'ABOLIR** le poste de directeur des opérations réseau actuellement vacant ainsi que le poste de directeur adjoint aux opérations réseau et de procéder à la création d'un poste de directeur des services sociaux, cadre supérieur classe 20;

**DE PROCÉDER** à la nomination de madame Suzie Gagnon à titre de directrice des services sociaux.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-13**

### **13. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU DÉPARTEMENT RÉGIONAL DE MÉDECINE GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées à la Loi sur les services de santé et les services sociaux suite à l'adoption du projet de loi 83;

**CONSIDÉRANT** que le projet de Loi a été sanctionné le 30 novembre 2005;

**CONSIDÉRANT** les modifications à apporter au règlement de régie interne du département régional de médecine générale adopté par le conseil d'administration le 19 juin 2001;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion déposé le 21 mars 2007;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Mario Martineau et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**D'ADOPTER** les modifications apportées au règlement de régie interne du département régional de médecine générale.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-14**

### **14. ADOPTION DU RAPPORT D'ÉTAPE AU 2007-03-31 DU PLAN D'ACTION DE L'AGENCE À L'ÉGARD DE L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**CONSIDÉRANT** l'obligation faite à l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, à titre d'organisme public, de produire un plan annuel d'intégration des personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT** l'inventaire des obstacles à l'intégration des personnes handicapées et les priorités d'action retenues pour l'année 2006;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de désigner un coordonnateur des services aux personnes handicapées pour l'Agence;

**CONSIDÉRANT** l'état d'avancement du plan d'action 2006;

**CONSIDÉRANT** l'aval du ministère de la Santé et des Services sociaux à la relocalisation de l'Agence;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Nicole Sabourin et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**DE RECONDUIRE** pour l'année 2007 le plan d'action 2006 de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière à l'égard de l'intégration des personnes handicapées à l'exception des mesures déjà réalisées;

**DE PROFITER** du contexte de relocalisation pour améliorer l'accessibilité tant aux visiteurs qu'au personnel de l'Agence;

**DE MAINTENIR** madame Caroline Ross à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées pour l'Agence.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-15**

### **15. PROCESSUS DE PRÉPARATION DE L'OFFRE DE SERVICE**

Comme c'est le cas depuis quelques années, dans le cadre du processus de reddition de comptes, l'Agence prépare actuellement l'offre de service pour le réseau lanauois. Cette offre est basée sur des cibles fixées par le Ministère, dans le but d'améliorer les services offerts. Après discussion avec le Ministère, cette offre deviendra une entente de gestion entre le MSSS et l'Agence. L'Agence doit également conclure des ententes avec chacun des établissements. Comme les budgets de développement ne sont pas encore connus, ils feront ultérieurement l'objet d'addenda aux ententes.

### **16. BUDGÉTISATION DU RÉSEAU 2007-2008**

**CONSIDÉRANT** que l'année budgétaire débute le 1<sup>er</sup> avril;

**CONSIDÉRANT** que les crédits ne sont pas encore adoptés à l'Assemblée nationale ;

**CONSIDÉRANT** que le MSSS a transmis aux agences les informations essentielles à l'élaboration d'un budget provisoire initial;

**CONSIDÉRANT** que le MSSS a demandé aux agences d'amorcer le processus budgétaire avec les établissements et cela sur la base récurrente de l'enveloppe régionale;

**CONSIDÉRANT** que des budgets de développement ne sont pas connus;

**CONSIDÉRANT** les règles d'application sur la planification budgétaire décrites au circulaire 2005-015 et ses mises à jour;

**CONSIDÉRANT** les orientations générales privilégiées par l'ensemble des directions financières des agences;

**CONSIDÉRANT** les paramètres budgétaires connus:

- Annualisation des budgets en développement 2006-2007;
- Indexation 2007-2008 : taux pour les dépenses et les revenus confirmés par le MSSS;
- Coût de système spécifique : un montant de niveau comparable à 2006-2007;
- Maintien des volumes d'activités;
- Production chirurgicale : maintenir la production à un niveau qui permet de poursuivre la garantie d'accès. Le volume de production sera ajusté selon les addenda aux ententes de gestion;
- Cible déficitaire : reconduction des cibles aux montants de 2006-2007;
- Inscription des autres comptes à recevoir : les dépenses d'équité, de l'année bissextile et subventions répétitives peuvent faire l'inscription d'un compte à recevoir en fonction d'une évaluation raisonnable. Ces revenus devront être ajustés à la hauteur des subventions accordées subséquemment;

**CONSIDÉRANT** que l'indexation spécifique est allouée pour le taux de croissance élevé des dépenses en médicaments, en fournitures médicales ainsi que pour

l'impact du vieillissement de la population et que le MSSS demande d'estimer le montant à un niveau comparable à 2006-2007, soit 2,1 M\$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**D'AUTORISER** le président-directeur général à émettre un budget initial provisoire aux établissements sur la base récurrente des enveloppes budgétaires en intégrant les paramètres budgétaires connus et répartis selon le tableau qui suit;

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	BASE ANNUELLE AVANT AJUSTEMENTS (\$)	INDEXATION DES CHARGES ET DES REVENUS (\$)	COÛT DE SYSTÈME SPÉCIFIQUE (\$)	PROGRAMME D'AIDE P.A.P.A. (NON RÉC.) (\$)	BUDGET PROVISOIRE NET AU 30 AVRIL 2007 (\$)
CSSS du Sud	164 380 626	4 282 700	863 964	503 024	170 030 314
CSSS du Nord	196 242 725	5 212 209	1 083 778	813 673	203 352 385
CR La Myriade	31 480 700	860 525	0	0	32 341 225
CRDP Le Bouclier	9 361 446	293 414	0	0	9 654 860
Centres jeunesse Lanaudière	40 901 888	1 013 861	2 866	0	41 918 615
	<b>442 367 385</b>	<b>11 662 709</b>	<b>1 950 608</b>	<b>1 316 697</b>	<b>457 297 399</b>
<b>ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS CONVENTIONNÉS</b>					
CHSLD Vigi Yves-Blais	5 178 777	138 300	17 548	0	5 334 625
Centre Champlain Le Château	3 384 622	90 797	7 851	0	3 483 270
CHSLD de la Côte Boisée	6 462 021	173 383	13 195	382 764	7 031 363
CHSLD Heather	3 494 931	104 537 (1)	10 798	0	3 610 266
	<b>18 520 351</b>	<b>507 017</b>	<b>49 392</b>	<b>382 764</b>	<b>19 459 524</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>460 887 736</b>	<b>12 169 726</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 699 461</b>	<b>476 756 923</b>

Note 1: Inclut contribution financière pour la composante immobilière de 15 480 \$.

**DE PROCÉDER** à la répartition de l'indexation spécifique pour les médicaments et les fournitures médicales selon la méthode de répartition utilisée en 2006-2007 jusqu'à concurrence de 2 M\$ et de réserver toute somme excédentaire pour des problématiques reliées au vieillissement de la population;

**DE DEMANDER** la reddition de compte aux établissements en conformité aux règles d'application du circulaire 2005-015 et ses mises à jour « Suivi financier des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux - Planification budgétaire », en transmettant à l'Agence le budget détaillé RR-446 accompagné de la résolution de leur conseil d'administration;

**D'EXIGER** un plan de redressement budgétaire aux établissements dans le cas où une situation déficitaire ou de non-respect de cibles établies est prévue;

**DE PROCÉDER** à la confirmation aux établissements que leur budget initial provisoire est transformé en budget initial lors de la réception de l'enveloppe régionale de crédits et d'en informer le conseil d'administration.

**RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-16**

**17. PLAN RÉGIONAL 2007-2012 DU CIRCUIT DU MÉDICAMENT**

**CONSIDÉRANT** la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de déposer un plan régional des démarches reliées à la révision du circuit du médicament dans les établissements de la région de Lanaudière;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été effectués en collaboration et en concertation avec les deux centres de santé et de services sociaux ainsi que les quatre centres d'hébergement et de soins de longue durée de la région;

**CONSIDÉRANT** la révision et l'adaptation du plan adopté au conseil d'administration du 21 juin 2006 selon les orientations du MSSS de février et mars 2007;

**CONSIDÉRANT** que les demandes d'équipements spécialisés reliés à la pharmacie avaient été exclues du PTI en haute technologie 2006-2007 accepté par le conseil d'administration de l'Agence, le 2 février 2007;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**D'ACCEPTER** le plan régional 2007-2012 du circuit du médicament, tel que révisé;

**D'AUTORISER** le président-directeur général à finaliser le financement en fonction des orientations ministérielles et des disponibilités financières.

**RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-17**

**18. DIVERS**

Aucun dossier.

**19. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés pour information:

- communiqués.

**20. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mercredi 20 juin 2007 à Joliette.

**21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 20 h 20.



---

Maurice Blais  
Président



---

Jean-François Foisy  
Secrétaire